

tenta de faire agir le Sieur Rivière son Assesseur. Mais le Greffier Bruneau tint ferme, & l'on verra dans la suite que c'est lui qui reçoit les informations faites à la Requête du Procureur du Roy instigué par ma belle-mere.

Quelques jours après cette seconde tentative du Juge Criminel, il y eut à la sollicitation de nos parens & amis communs, un accommodement entre ma belle-mere & moi, portant qu'au moyen de ce que je déclarois me desister de ma poursuite pour la restitution de mon fils, elle se desistoit aussi de son côté de son accusation en crime de rapt. Mais ma belle-mere ne voulut jamais y donner les mains, que je ne lui eusse remis la déclaration de ma femme touchant mon fils, & diverses lettres que j'avois d'elle, qui concernoient sa naissance & son éducation par ses soins. Les prières instantes de mes parens, & le desir que j'avois de me pourvoir autrement contre elle, m'extorquèrent ces pièces, & aussi-tôt elle me donna sa déclaration par laquelle elle se desistoit de sa poursuite. D'abord que je fus élargi je rendis ma plainte au Lieutenant Général de la violence qui m'avoit été faite dans les fers, je protestai de me pourvoir contre, & j'en demandai acte qui me fut delivré. En suite je presentai Requête audit Lieutenant Général, & il me donna son Ordonnance portant permission à moi de reprendre mon fils par tout où je le trouverois, même avec aide de Justice le 8. Avril 1678. Quelques mois après j'allai à Paris, où je fis informer Sa Majesté de toute cette affaire, & sur ma Requête j'obtins Arrest du Conseil d'enhaut, portant que Judith Juignet veuve de René Cabaret & Elizée Juignet son parent, tous deux de la Religion Prétenduë Réformée, me restitueront mon fils & par corps. L'arrest est du 5. Décembre 1678. J'en fis avertir ma belle-mere afin de la porter à m'accorder doucement ce que j'étois en état de lui faire faire par force. Mais elle s'avisa d'un autre moyen pour m'empêcher d'aller sur les lieux faire executer mon Arrest. Elle instiga le Procureur du Roy du Siège Présidial du Mans, à rendre plainte contre moi de mes vie & mœurs, & sur sa plainte on fit l'information que le Factum rapporte, & qui fut reçüe par Bruneau Greffier au Criminel. Si-tôt que j'en eus avis, je m'en plaignis au Conseil ou plutôt à sa Majesté même, au rapport de Monsieur de Châteauneuf, & Sa Majesté ordonna par une Lettre de Cachet à Monsieur Tubeuf Intendant à Tours de connoître de l'affaire, & j'eus ordre de l'aller trouver. Voici la Lettre que m'écrivit l'Intendant, parce que je tardois à l'aller trouver.

MON-